



ROYAUME DE BELGIQUE

ROYAUME DE BELGIQUE

Déclaration délivrée par
M. Filip De Maesschalck, Chargé d'affaires

AGNU - Les territoires ukrainiens temporairement occupés

New York, le 26/02/2024

M. le Président,
Excellences,

La Belgique appuie pleinement la déclaration de la Délégation de l'Union européenne et saisit cette occasion pour en renforcer les aspects suivants.

M. le Président,

1. Nos collègues russes ont beau tenter d'inverser les responsabilités dans ce dossier, **rien ne peut justifier l'agression russe de l'Ukraine entamée il y a 10 ans et poursuivie à grande échelle depuis le 24 février 2022.** Cette agression, qui a déjà occasionné d'incommensurables souffrances, est en violation totale de la Charte des Nations Unies. Nous devons garder cet élément essentiel à l'esprit en abordant la réunion d'aujourd'hui portant sur les territoires ukrainiens temporairement occupés.

En toutes circonstances, la Belgique plaide pour le respect des mêmes principes. Ceci est vrai dans le cas de l'Ukraine comme ailleurs :

- Il s'agit premièrement du respect des dispositions de la **Charte des Nations Unies**. Rien ne justifie une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette Assemblée a été très claire à ce sujet. Par conséquent, la Belgique ne reconnaitra jamais les tentatives d'annexion menées par la Russie.
 - Il s'agit deuxièmement de la protection des civils et des infrastructures civiles, pierre angulaire du **droit international humanitaire**, et qui revêt une importance fondamentale pour préserver la vie et la dignité des personnes touchées par un conflit armé. Les attaques incessantes de la Fédération de Russie contre des civils sont en violation totale de ces principes et doivent cesser immédiatement.
 - Il s'agit troisièmement de la mise en œuvre des mesures conservatoires de la **Cour internationale de Justice**, en ce compris la suspension immédiate des opérations militaires. La Belgique exige en outre le retrait des troupes russes du territoire ukrainien internationalement reconnu.
2. Face à ces violations répétées de la Charte des Nations Unies la Belgique appelle à la **reddition des comptes** pour le crime d'agression commis contre l'Ukraine ainsi qu'à la lutte contre l'impunité. Ceci doit mener à la création d'un tribunal international, à défaut de pouvoir saisir la Cour pénale internationale.
3. La Belgique insiste pour qu'une attention particulière soit apportée au sort des **enfants, tués, blessés, enlevés à leurs parents**. Il faut mettre fin à toute forme de violation ! Toutes les parties doivent travailler à la recherche et à la réunification des familles. C'est dans cette optique que la Belgique appuie pleinement la coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens.

4. La Belgique soutient également pleinement la **Formule de Paix** du Président Zelensky. Il s'agit de la seule cartographie viable des conditions qui doivent être réunies pour que la paix se matérialise.

Monsieur le Président,

Tout processus devant mener à cette paix devra bénéficier du soutien le plus large possible au sein de cette Assemblée. La participation active d'acteurs importants de chaque région du monde est essentielle. Je salue tous les gestes concrets déjà accomplis par certains.

5. [Utiliser de façon aléatoire et manipuler l'argument des « deux poids, deux mesures » après dix ans d'agression et d'occupation n'exonère en rien la Fédération de Russie de respecter les règles fondamentales et universelles du droit international.]

En **conclusion**, nous appelons donc la Fédération de Russie :

- à mettre fin à son agression contre l'Ukraine;
- à retirer immédiatement, complètement et sans conditions toutes ses forces militaires du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays et;
- à respecter les Principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine tels qu'actés par cette Assemblée via l'adoption d'une résolution, il y a exactement un an.

Je vous remercie.